DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE

Saint Pargoire

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2025-15 – 07-08

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle Max PAUX, sous la présidence de Madame Monique GIBERT, 1ère adjointe au Maire.

Date de convocation 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de voix : 17

- **Étaient présents :**
Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints ;**
André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Élodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUROUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers ;**
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés :** Jean-Luc DARMANIN, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Agnès CONSTANT, Anne THEVENOT

- **Procurations :** Jean FABRE à Monique GIBERT
Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT
Anne THÉVENOT à Pierre BOLLIET

- **Secrétaire de séance :** Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2025-15 – 07-08 / Subventions aux associations 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dossiers de demande de subvention pour l'année 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 5 mars 2025 ;

Sur proposition de la Commission Vie Associative :

	VOTÉES 2024	SOLLICITÉES 2025	PROPOSÉES 2025	DÉLIBÉRÉ	VOTE
AMICALE PHILATÉLIQUE	300 €	300 €	300 €	300 €	UNANIMITÉ
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	UNANIMITÉ
A.P.E.L.	400 €	500€	400 €	400 €	MAJORITÉ
ATELIER DES MOÉCRIS	300 €	400 €	300 €	300 €	UNANIMITÉ
COMITÉ FESTIF	9 000 €	12 000 €	9 000 € (AVEC SÉCURITÉ)	9 000 € (AVEC SÉCURITÉ)	UNANIMITÉ
DIANE DE SAINT-PARGOIRE	400 €	500 €	400 €	400 €	UNANIMITÉ
F.C.S.P.	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	UNANIMITÉ
GROUPEMENT D'ENTRAIDE AGRICOLE	300 €	400 €	300 €	300 €	UNANIMITÉ
HAMEÇON INDÉPENDANT	0 €	PAS DE DEMANDE	0 €		

HARMONIE DES 2 RIVES	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	UNANIMITÉ
HONOR FIGHTING BOXE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	0 €		
JEUNES SAPEURS POMPIERS	900 €	1 000 €	1 000 €	10 00 €	UNANIMITÉ
KEY LAN	300 €	300 €	300 €	300 €	UNANIMITÉ
LA FARIGOULETTE	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	UNANIMITÉ
LES SENIORS DE LA VALLÉE DORÉE	200 €	300 €	200 €	200 €	UNANIMITÉ
LOISIRS & PARTAGE	100 €	200 €	200 €	200 €	UNANIMITÉ
ŒUVRES CATHOLIQUES	500 €	500 €	500 €	500 €	UNANIMITÉ
S.A.L.V.E.	200 €	400 €	200 €	200 €	UNANIMITÉ
SAINT-PARGOIRE JUDO	1 700 €	2 500€	1 700 €	1 700 €	UNANIMITÉ
SYNDICAT PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	UNANIMITÉ
TAEKWONDO CŒUR D'HERAULT	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE			
TENNIS CLUB	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	UNANIMITÉ
TOUR D'HORIZON	700 €	800€	700 €	700 €	UNANIMITÉ
YOGA	250 €	400€	250 €	250 €	UNANIMITÉ
LOS CAGAROLAÏRES	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	UNANIMITÉ
COUNTRY CLUB	100 €	400 €	300 €	300 €	UNANIMITÉ
TOTAL :	33 550 €	37 800 €	32 950 €	32 950 €	

Ayant entendu l'exposé de Madame la première adjointe au Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le tableau de répartition des subventions aux associations au titre de l'exercice 2025,

AUTORISE le versement aux associations des subventions présentées.

La première adjointe,
Monique GIBERT

MAIRIE DE SAINT-PARGOIRE (HERAULT)

Mairie de Saint-Pargoire
Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire
Tél : 04.67.98.70.01 - Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com